



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION
N°4-0523,
LISTE DES SITES ET
PORTÉE DISPONIBLE
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E119052

VALABLE JUSQU'AU 06/07/2024

ÉDITÉ LE 08/06/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 21/01/2013
Forme juridique : EURL
Capital : DEPUIS LE 21/01/2013
5 000

Raison sociale : ART ET TRAVAUX DE L'HABITAT

264 AVENUE VICTOR HUGO
94120 FONTENAY SOUS BOIS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC CRETEIL 79055440600021

Téléphone : 01 53 48 17 85
Portable : 06 52 15 52 84

Fax :

Siret : 790 554 406 00021

Code NACE : 4120B

Numéro caisse de congés payés : 2127271

Site Internet : www.art-travaux-habitat.fr
E-mail : contact@art-travaux-habitat.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Responsabilité légale :
ABOUZEDI FAROUK GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA ASSURANCES IARD 0000021460202804

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 10 Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 8611 | Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Maçon, Menuisier, Plâtrier / Plaquiste) | 07/07/2020 |

Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021 |
| o Isolation des murs par l'extérieur | 01/01/2021 |
| o Isolation des combles perdus | 01/01/2021 |
| o Isolation des planchers bas | 01/01/2021 |

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE LIEUSAINT
CARRE HAUSSMANN II
10/12 ALLEE DE LA CONNAISSANCE
77127 LIEUSAINT

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.